

« LE MANQUE D'EMPLOI EN WALLONIE : MYTHES ET RÉALITÉS »... VRAIMENT ?

Lannoy David

En mars dernier, plusieurs médias ont relayé les résultats d'une étude de l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales, UCL)¹ qui remettait en cause le nombre d'offres d'emploi disponibles en Wallonie. Loin des chiffres avancés habituellement (1 offre pour 22 ou 40 demandeurs d'emploi), il y aurait, en réalité, 1 opportunité d'emploi pour 5 (voire 2) chômeurs. On pourra revenir sur certains aspects méthodologiques de cette étude. Mais aussi sur les conclusions politiques que certains ne manqueront pas d'en tirer.

Les résultats de cette étude ont été largement diffusés dans la presse et le ratio de 1 offre d'emploi pour 5 demandeurs s'est même imposé chez certains. La situation, même si elle reste préoccupante, ne serait donc pas aussi dramatique que l'on veut bien le croire.

Bruno Van Der Linden et Muriel Dejemeppe se sont en effet penchés sur le manque d'offres d'emploi en Wallonie. Sans trop rentrer dans les détails - mais sans non plus dénaturer leurs propos, on peut dire qu'ils contestent les méthodes « traditionnelles » de comptage d'offres d'emplois par demandeur d'emploi. Ces différentes méthodes, comme celle utilisée par le SPF Emploi ou le Bureau of Labor Statistics du département du travail des Etats-Unis (!), leur semblent trop *statiques* (car ne prenant pas suffisamment en compte les flux d'offres et de travailleurs sur le marché de l'emploi) et limitées car ignorant les offres d'emploi diffusées en dehors du canal du FOREM et provenant d'autres territoires que la Région wallonne.

La méthodologie du SPF emploi

Habituellement, le Service Public Fédéral Emploi avance des chiffres de l'ordre d'une offre pour 37 à 41 demandeurs d'emploi selon les variations du marché de l'emploi wallon. Comment arrive-t-il à ce résultat ?

Le SPF emploi prend en considération le nombre d'emplois restés vacants à la fin d'un mois donné et le met en relation avec le nombre de demandeurs d'emploi inscrits au FOREM à cette même date.

¹ *Le manque d'emploi en Wallonie : mythes et réalités*, Muriel Dejemeppe, Bruno Van der Linden, Regards Economiques, Mars 2013, Numéro 103. L'étude est consultable en ligne : http://www.regards-economiques.be/images/reco-pdf/reco_127.pdf

	2009	2010	2011	2012
WALLONIE Nombre de demandeurs d'emploi	240.417	236.670	229.272	232.564
Nombre d'offres en suspens	6.353	6.005	5.821	5.654
Demandeurs d'emploi/offre disponible	37	39	39	41

D'autres méthodes sont parfois utilisées par des institutions, des associations en lien avec l'emploi ou les organisations syndicales pour mettre en avant le manque d'emplois disponibles. On peut, par exemple, diviser le nombre de demandeurs d'emploi par la moyenne mensuelle des offres diffusées par le FOREM... Ce mode de calcul débouche sur une moyenne d'environ 23 demandeurs d'emploi par offre.

La méthodologie de l'étude de l'IRES

Partant du principe qu'ils considèrent ces méthodologies trop *statiques* et limitées, les chercheurs de l'IRES calculent différents ratios demandeurs d'emploi / offres d'emploi selon un certain nombre de critères variables : types d'emploi (CDI, offres « ordinaires », contrats bénéficiant d'aides publiques, intérim...), situation géographique des emplois proposés (en Région wallonne ou ailleurs), etc.

Pour chaque cas, ils calculent deux ratios : l'un « corrigé », l'autre non. Les auteurs partent en effet de l'hypothèse suivante : seuls 46% des recrutements passeraient par le FOREM. Ils reconnaissent pourtant que ce chiffre de 46% « *gagnerait beaucoup à être vérifié et confronté à d'autres sources* »². Et pour cause ! Ce pourcentage provient d'une étude Idea-Consult datant de 2006, commandée par Federgon³, et portant sur un échantillon de 1500 entreprises, soit environ 1,6% des entreprises belges.

C'est sur ce chiffre que les auteurs se basent « *faute de mieux* » (sic !) pour extrapoler les données du FOREM et, ainsi, plus que doubler le nombre d'emplois disponibles !

Heureusement que, comme ils le mentionnent, ils se sont abstenus de comptabiliser... les jobs étudiants et les offres pour des emplois dans les pays limitrophes ! On l'a échappé belle.

Quelques nuances...

Les auteurs admettent cependant que certaines « *informations manquantes ont conduit à des biais, tantôt vers le haut, tantôt vers le bas* » et ils ne prétendent « *pas que ces biais se compensent* ». Ils reconnaissent également que, quelle que soit la méthode utilisée, il y a, en Wallonie, « *un manque relatif d'offres d'emploi par rapport au nombre de chômeurs* ».

En guise de conclusion, ils rappellent enfin que ces différentes mesures ne disent rien des « *facteurs qui freinent la rencontre entre les DEI et ces offres* ».

On peut néanmoins s'amuser à imaginer ce que la méthode utilisée donnerait dans des régions plus prospères économiquement comme la Flandre. Selon le SPF emploi, il y aurait, dans cette région, une offre d'emploi pour 3,4 chômeurs, soit 12 fois plus qu'en Wallonie. Sans se lancer dans

² Sauf indication contraire, toutes les citations proviennent de l'étude de l'IRES.

³ Federgon est la fédération patronale représentant les entreprises actives dans le domaine du placement et des services de « ressources humaines » (recrutement, outplacement, intérim, titres-services...).

les savants calculs de l'IRES, mais en appliquant simplement le même rapport (de 41 chômeur par offre d'emploi à 5 selon l'IRES), on arriverait à une offre d'emploi pour... 0,4 demandeur d'emploi !

Pas de conclusions hâtives, s'il vous plaît !

Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause l'honnêteté intellectuelle des deux chercheurs. On n'a pas affaire ici à une « étude » de l'OCDE, de la Commission européenne ou du FMI qui, sous couvert de respectabilité académique et scientifique, tente en réalité d'imposer de vieilles recettes libérales : dérégulation du marché du travail, privatisation des services publics, démantèlement de la protection et de la Sécurité sociales...

Il n'en demeure pas moins que les conclusions de l'étude - ou du moins l'interprétation médiatique qui en a été tirée - tendent à faire penser que la situation du marché de l'emploi wallon ne serait pas si catastrophique. De là à penser que la cause des problèmes serait un manque de formation voire de motivation des sans emploi wallons, il y a un pas que certains n'auront aucune peine à franchir.

De même, le choix de certaines hypothèses de travail dénote une conception effectivement très *dynamique*, pour ne pas dire flexible, du marché de l'emploi. Un exemple ? En comptabilisant *toutes* les offres d'emploi en ce compris les offres d'intérim (ne fut-ce que d'un jour) situées dans les trois régions du pays, les auteurs obtiennent un ratio d'une offre d'emploi pour chaque demandeur wallon. Mais prendre en compte de tels critères revient à considérer que trois heures de travail à Bredene constituent une offre disponible pour un chômeur messancéen !

Ôter à l'emploi toute dimension politique

Enfin, même si les auteurs reconnaissent que leurs calculs « *ne disent rien des facteurs qui freinent la rencontre entre les DEI et ces offres* », cette étude participe au climat général de dépolitisation de la question de l'emploi.

L'emploi est de plus en plus souvent réduit à une simple question technique d'adéquation entre offre et demande. L'un des auteurs ne disait d'ailleurs rien d'autre dans une interview : « *Faire extrêmement attention à toutes les politiques, toutes les mesures que l'on peut mener pour rendre plus facile la rencontre en les demandeurs d'emploi et les offres d'emploi* »⁴.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, le pouvoir politique se voit ainsi absous de toute responsabilité face à un marché aux forces et desseins mystérieux.

Pas de chômage de masse, une simple question d'adéquation entre offre et demande.

Pas besoin de débattre création d'emplois, plan de relance, réduction collective du temps de travail, développement des services publics, salaires et conditions de travail... Ce qu'il faut, c'est seulement *faciliter la rencontre* entre offrants et demandeurs sur le marché.

Si on avait su ça plus tôt...



⁴ Bruno Van der Linden, interview au Journal télévisé de la RTBF, 28 mars 2013, 19h30.